



# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2014**

**DPE 2013 - 106**

**DF 2013 - 95**

## **BUDGET ANNEXE**

## **DE L'EAU**

### **PROJET DE DELIBERATION ET DOCUMENT BUDGETAIRE**



# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2014**

**DPE 2013 - 106**

**DF 2013 - 95**

## **BUDGET ANNEXE**

## **DE L'EAU**

### **PROJET DE DELIBERATION**

**SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT**

**2013 DPE 106****2013 DF 95** Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget primitif pour 2014.

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif de l'eau pour l'exercice 2014 composé :

- d'une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des charges et des recettes de fonctionnement ;
- d'une section d'investissement qui comporte uniquement le reliquat de dotations aux amortissements.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Les recettes qui émanent de la part communale (0,015 euro par mètre cube) du prix de l'eau, perçues et reversées par la Régie Eau de Paris, permettent de financer les missions restant dévolues à la collectivité parisienne qui sont :

- les investigations nécessaires à la mise en œuvre de décisions politiques notamment en matière de maintien du réseau d'eau non potable et de développement de ses usages, notamment pour créer des îlots de fraîcheur, et de sécurisation de l'alimentation de Paris en eau potable,
- le suivi des milieux naturels et de la qualité de l'eau, conformément aux préconisations de la Directive Cadre Européenne,
- les relations avec les usagers, en particulier à travers l'animation de l'Observatoire Parisien de l'Eau,
- les actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, menées dans le cadre de la loi Oudin, ainsi que les opérations de coopération décentralisée.

Ces missions sont principalement retracées sur la section d'exploitation.

**I. Section d'exploitation**

La section d'exploitation est proposée à 2.566.200 euros, équilibrée en recettes et en dépenses, contre 2.570.000 euros en 2013, soit une baisse de 0,14 %.

**A. Dépenses****1. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : analyses, études, communication, remboursements de frais au budget général ainsi qu'au budget annexe de l'assainissement.

Son montant est proposé à 1.281.139,95 euros, légèrement supérieur au montant de 2013 soit 1.259.940 euros. Les principaux postes de dépenses sont :

- 730.000 euros de sous-traitance générale et études équivalent à 2013, se décomposant en 430.000 euros d'analyses relatives à la qualité de l'eau réalisées par Eau de Paris (nature 611), et 300.000 euros d'études (nature 617) dont le programme comporte principalement :
  - l'exploitation des données recueillies concernant les eaux d'exhaure (20.000 euros),
  - la poursuite des études réalisées par l'APUR sur les perspectives d'utilisation à moyen ou long terme du réseau d'eau non potable (50.000 euros) et sur le bénéfice du réseau d'eau non potable dans l'engagement de la ville pour l'adaptation au réchauffement climatique (50.000 euros),
  - la recherche sur le potentiel énergétique des masses d'eau circulant dans Paris par la récupération de chaleur (50.000 euros),
  - la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Paris (50.000 euros),
  - la convention de recherche avec l'observatoire des polluants urbains (20.000 euros).
- 422.090 euros de remboursements de frais (nature 6287) qui comprennent notamment :
  - la contribution du budget annexe de l'eau à celui de l'assainissement compte tenu des frais généraux constatés imputables à l'activité « eau », soit 242.840 euros.
  - le remboursement des frais généraux au budget principal de la ville pour un montant de 163.340 euros, stable par rapport à l'année précédente,
  - la participation du budget annexe de l'eau à 15.910 euros au remboursement de frais au budget général dans le cadre d'opérations de solidarité internationale.
- 129.050 euros relatifs à des dépenses de relation à l'utilisateur et au fonctionnement des outils participatifs (OPE, chartes...) dont 34.970 euros de dépenses liées à des actions de solidarité internationale.

## 2. Charges de personnel (chapitre 012)

Au total, les dépenses de personnel sont estimées à 599.000 euros pour 2014, contre 587.000 euros en 2013, soit une hausse de 2.04%. L'effectif réglementaire - par redéploiement - s'élève à présent à 9 postes.

## 3. Crédits des actions de solidarité internationale (chapitre 67, nature 6743)

Dans le cadre de la loi du 9 février 2005, les communes ont la possibilité de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% des ressources des services d'eau et d'assainissement. La Ville de Paris a choisi d'accorder des subventions à des associations et de réaliser des actions de coopération décentralisée.

Le financement de ces actions d'aide internationale est partagé avec le budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 500.000 euros sur chacun des budgets annexes. Ainsi, l'effort de financement de la Ville de Paris aux actions de solidarité internationale demeure inchangé à 1.000.000 euros.

Pour 2014, 500.000 euros sont proposés sur le budget annexe de l'eau dans le cadre de la loi Oudin, dont 465.030 euros de subventions exceptionnelles de fonctionnement versées à des associations (chapitre 67, nature 6743), et 34.970 euros de frais de coopération décentralisée (chapitre 011).

## 4. Dépenses imprévues (chapitre 022)

Pour les dépenses imprévues, une inscription de 37.764 euros est constituée.

## B. Recettes

L'unique ressource du budget annexe de l'eau est le produit de la part communale du prix de l'eau (chapitre 70, article 7068). Le taux de la part communale est maintenu à 0,015 euro par mètre cube. La prévision de recettes pour 2014 s'élève à 2.566.200 euros, contre 2.570.000 euros en 2013, compte tenu de la baisse minimale des volumes d'eau consommée, communiqués par Eau de Paris.

## II. Section d'investissement

La section d'investissement est présentée en excédent de 1.990,05 euros.

### A. Autorisation de programme

Pour mémoire, les autorisations de programme ouvertes sur le budget annexe de l'eau sont les suivantes :

- informatique et mobilier ;
- maîtrise d'œuvre du tramway et SPS ;
- travaux de prolongement à l'est du tramway T3 ;
- avances forfaitaires sur marchés ;
- opérations pour compte de tiers ;
- matériel industriel.

Les montants de ces autorisations de programmes n'évoluent pas par rapport à l'exercice 2013 et sont présentés en annexe de la maquette budgétaire.

### B. Dépenses

Aucune dépense n'est proposée.

### C. Recettes

Les recettes d'ordre correspondant à un reliquat de dotations aux amortissements constituent les seules recettes de la section pour un montant de 1.990,05 euros. Une dépense est inscrite en symétrie sur la section d'exploitation.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

**2013 DPE 106**

**2013 DF 95** Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget primitif pour 2014

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. le Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission et M. Bernard GAUDILLERE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2014 est arrêté en équilibre à la somme de 2.566.200 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 1.990,05 euros pour la section d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes



# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2014**

**DPE 2013 - 106  
DF 2013 - 95**

## **BUDGET ANNEXE**

## **DE L'EAU**

### **DOCUMENT BUDGETAIRE**

**SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF et Paris

**M49**

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

Voté par nature

EXERCICE 2014



## SOMMAIRE

Pages			
	<b>I. Informations générales</b>		
5	Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
7	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
12	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - articles		
14	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - articles		
15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>III - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - État de la dette - dette sur emprunt - Répartition des prêteurs		x
	A1.2 - État de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		x
	A1.3 - Autres dettes		x
	A1.4 - État de la dette - Répartition par nature des dettes		x
	A1.5 - État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		x
	A1.6 - État de la dette - Contrats de couverture du risque financier		x
	A1.7 - État de la dette - Crédits de trésorerie		x
19	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	x	
	A3.1 - État des provisions et des dépréciations		x
	A3.2 - Étalement des provisions		x
20	A4.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses	x	
21	A4.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes	x	
	A5.1 - État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		x
	A5.2 - État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		x
	A6 - État des charges transférées		x
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		x
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - État des emprunts garantis par la régie (2)		x
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		x
	B1.3 - État des contrats de crédit-bail		x
	B1.4 - État des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5 - État des autres engagements donnés		x
	B1.6 - État des engagements reçus		x
22	B2.1 - État des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x	
	B2.2 - État des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		x
	<b>C - Autres éléments d'information</b>		
23	C1.1 - État du personnel au 1/1/ 2014	x	
	C1.2 - État du personnel non titulaire au 1/1/2014	x	
	C1.3 - État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		x
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		x
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		x
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
25	D - Arrêté et signatures	x	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L 5211-36 du CGCT, art. L 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personne morale.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- \* au niveau (1) **du chapitre** pour la section d'exploitation ;
- \* au niveau (1) **du chapitre** pour la section d'investissement ;
- \* ~~avec ou~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : *Etat Néant* .

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- \* semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;
- \* ~~budgetaires (délibération n° ..... du .....).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport au budget **primitif** de l'exercice précédent. (2)

V - Le présent budget a été voté (2) :

- \* **sans reprise des résultats de l'exercice N-1** ;
- \* ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~ ;
- \* ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) rayer la mention inutile

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		BUDGET PRIMITIF	
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 566 200,00 €	2 566 200,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 566 200,00 €	2 566 200,00 €

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	- €	1 990,05 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		- €	1 990,05 €

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		2 566 200,00 €	2 568 190,05 €
---------------------	--	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent."

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement"

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
<b>II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
011	Charges à caractère général	1 259 940,00 €	- €	1 281 139,95 €	- €	- €
012	Charges de personnels et frais assimilés	587 000,00 €	- €	599 000,00 €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	5 000,00 €	- €	- €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 846 940,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 885 139,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	532 900,00 €	- €	641 306,00 €	- €	- €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)	- €	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	188 169,95 €	- €	37 764,00 €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 568 009,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 564 209,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (6)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
+						
<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>						<b>- €</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>2 566 200,00 €</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 570 000,00 €	- €	2 566 200,00 €	- €	- €
73	Produits issus de la fiscalité (7)	- €	- €	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (6)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
+						
<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>						<b>- €</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>2 566 200,00 €</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	1 990,05 €
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la prt de la collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à ..... (8)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		- €	- €	- €	- €	- €
4581	Opérations pour compte de tiers (9)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		- €	- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses d'ordres d'investissement</b>		- €	- €	- €	- €	- €

<b>TOTAL</b>		- €	- €	- €	- €	- €
--------------	--	-----	-----	-----	-----	-----

+		
<b>D 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>		- €

=		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		- €

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
106	Réserves (10)	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à ..... (8)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		- €	- €	- €	- €	- €
4582	Opérations pour compte de tiers (9)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		- €	- €	- €	- €	- €

021	Virement de la section d'exploitation (6)	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes d'ordres d'investissement</b>		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €	- €

<b>TOTAL</b>		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €	- €
--------------	--	------------	-----	------------	-----	-----

+		
<b>R 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>		- €

=		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		1 990,05 €

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	1 990,05 €
--	------------

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la prt de la collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>	
<b>II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 281 139,95 €		1 281 139,95 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	599 000,00 €		599 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €		- €
60	<i>Achats et Variations de stocks (3)</i>		- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	641 306,00 €	- €	641 306,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	- €		- €
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		- €	- €
022	Dépenses imprévues	37 764,00 €		37 764,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		- €	- €
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>2 564 209,95 €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>

+	<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	- €
---	---	-----

=	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>	<b>2 566 200,00 €</b>
---	---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>		- €	- €
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à .....	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement	- €		- €
20	Immobilisations incorporelles (6)	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (6)	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession (6)	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours (6)	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		- €	- €
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		- €	- €
39	<i>Dépréciations de stocks et en-cours</i>		- €	- €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		- €	- €
3...	Stocks		- €	- €
020	<i>Dépenses imprévues</i>	- €		- €
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	- €
---	--	-----

=	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>- €</b>
---	---	------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).  
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
<b>II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	- €		- €
60	<i>Achats et Variations de stocks (3)</i>		- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 566 200,00 €		2 566 200,00 €
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		- €	- €
72	<i>Production immobilisée</i>		- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €		- €
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	- €	- €
79	<i>Transferts de charges</i>		- €	- €
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>
+				
<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>				<b>- €</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>				<b>2 566 200,00 €</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>		- €	- €
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à .....	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 990,05 €	1 990,05 €
29	<i>Dépréciations des immobilisations (5)</i>		- €	- €
39	<i>Dépréciations de stocks et en-cours (5)</i>		- €	- €
4582	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		- €	- €
3...	<i>Stocks</i>		- €	- €
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		- €	- €
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>1 990,05 €</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>				<b>- €</b>
+				
<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>				
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>				<b>1 990,05 €</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES				A1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser 2013	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 259 940,00 €	- €	1 281 139,95 €	- €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	- €	300,00 €	
611	Sous-traitance générale	430 000,00 €	- €	430 000,00 €	
6135	Locations mobilières	1 500,00 €	- €	1 200,00 €	
6156	Maintenance	10 000,00 €	- €	4 689,95 €	
617	Études et recherches	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	
618	Divers	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	
6226	Honoraires		- €	4 500,00 €	
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	
6233	Foires et expositions	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	
6237	Publications	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	
6238	Divers	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	
6251	Voyages et déplacements	15 600,00 €	- €	20 000,00 €	
6256	Missions	18 000,00 €	- €	13 000,00 €	
6257	Réceptions	5 000,00 €	- €	3 160,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	
6281	Concours divers (cotisations...)	10 000,00 €	- €	28 000,00 €	
6287	Remboursement de frais (contribution au BG Ville)	415 340,00 €	- €	422 090,00 €	
63513	Autres impôts locaux	200,00 €	- €	200,00 €	
012	Charges de personnels et frais assimilés	587 000,00 €	- €	599 000,00 €	- €
6331	Versement de transport	6 500,00 €	- €	6 611,00 €	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00 €	- €	2 034,00 €	
6411	Salaires et appointements	305 000,00 €	- €	312 196,00 €	
6413	Primes et gratifications	115 000,00 €	- €	116 959,00 €	
6415	Supplément familial	3 000,00 €	- €	3 051,00 €	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00 €	- €	55 937,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00 €	- €	91 533,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	- €	509,00 €	
648	Autres charges de personnel	10 000,00 €	- €	10 170,00 €	
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	5 000,00 €	- €
651	Redevances pour concessions, brevets, droits...		- €	5 000,00 €	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICE (a) = 011 + 012 + 014 +65</b>		<b>1 846 940,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 885 139,95 €</b>	<b>- €</b>
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	532 900,00 €	- €	641 306,00 €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		- €	108 406,00 €	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	452 900,00 €	- €	465 030,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	80 000,00 €	- €	67 870,00 €	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	188 169,95 €	- €	37 764,00 €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>2 568 009,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 564 209,95 €</b>	<b>- €</b>



<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>	
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES</b>		<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser 2013	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>
---	-----------------------	------------	-----------------------	------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	<b>- €</b>
----------------------------------	------------

<b>D 002 RESULTATS REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	
--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 566 200,00 €</b>
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DE 042 = RI 040.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>	
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES RECETTES</b>		<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser 2013	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 570 000,00 €	- €	2 566 200,00 €	- €
7068	Autres prestations de services	2 570 000,00 €	- €	2 566 200,00 €	
73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 570 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 566 200,00 €</b>	<b>- €</b>
---	--	-----------------------	------------	-----------------------	------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	<b>- €</b>
----------------------------------	------------

<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (7)</b>	<b>- €</b>
---	------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 566 200,00 €</b>
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RE 042 = DI 040 ; RE 043 = DE 043.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6 bis) Ce chapitre existe uniquement ouvert en M41, M43 et M44.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

(7 bis) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES				B1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à .....	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues				
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		- €	- €	- €	- €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		- €	- €	- €	- €

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		- €	- €	- €	- €
---	--	-----	-----	-----	-----

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>				- €
----------------------------------	--	--	--	-----

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (8)</b>				
--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				- €
---	--	--	--	-----

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes-à-réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 040 = RE 042.  
(5 bis) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(6 bis) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).  
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>	
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES</b>		<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser 2013	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à .....	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	- €
281531	Réseaux d'adduction d'eau	839,00 €	- €	839,00 €	
28184	Mobilier	1 151,05 €	- €	1 151,05 €	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 990,05 €</b>	<b>- €</b>
---	-------------------	------------	-------------------	------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>- €</b>
----------------------------------	------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPE (8)</b>	<b>- €</b>
--	------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 990,05 €</b>
---	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes-à-réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RI 040 = DE 042.  
(5 bis) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

CHAPITRE D'OPÉRATION D'EQUIPEMENT N°..... (1)

LIBELLE : .....

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(5)(6) a	Propositions nouvelles (5)	Vote (5) b	Montant pour Information (6) b
<b>DEPENSES</b>		- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles					
...						
21	<b>ETAT NEANT</b>					
..						
22						
..						
23						

RECETTES ( Répartition ) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4) c	Recettes de l'exercice d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>	- €	- €
13 Subventions d'investissement		
...		
16 Emprunts et dettes assimilées		
...		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	- €
<b>Excédent de financement = (c+d)- (a+b)</b>	- €

(1) Ouvrir un cadre par opération (le n° doit être au moins égal à 10)

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - METHODE UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A2</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1</b>
	<b>A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du	
<b>AMORTISSEMENT</b>	<u>Seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an:</u> <i>400 € HT</i>	<b>2005 DPE 114</b> <i>des 12, 13 &amp; 14 décembre 2005</i>	
	<u>Biens ou catégories de bien amortis</u> (durée) :		
	Installations complexes spécialisées	20 ans	
	Installations complexes spécialisées - Réseaux d'adduction d'eau	40 ans	
	Matériel industriel	15 ans	
	Outillage industriel	20 ans	
	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau	10 ans	
	Agencement et aménagement du matériel et outillage industriels	20 ans	
	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	<b>2005 DPE 114</b>
	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans	<i>des 12, 13 &amp; 14 décembre 2005</i>
	Mobilier	10 ans	&
	Frais d'étude	Durée du bien (*)	<b>2007 DPE 87</b>
	Frais de recherche et de développement	5 ans	<i>des 1 &amp; 2 octobre 2007</i>
	Frais de publication et d'insertion	Durée du bien (**)	
	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques ...	3 ans	
Autres immobilisations incorporelles	5 ans		
	(*) <i>Si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 5 ans .</i>		
	(**) <i>Si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 1 an .</i>		

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES &amp; EN RECETTES</b>		<b>A4.1</b>

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES

Art(1)		Dépenses votées (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I) =A+B+C+D</b>		- €
I		
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>		- €
II		
16 Emprunts et dettes assimilées (A) (remboursements)		- €
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
Transferts entre sections = C+D		- €
Reprises / autofinancement antérieur (C)		- €
<b>Charges transférées (D) = E+F+G</b>		- €
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)</i>	- €
	<i>Production immobilisée (F)</i>	- €
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>	- €
3...		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou de stocks.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES &amp; EN RECETTES</b>	
	<b>IV</b>
	<b>A4.2</b>

#### A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES

Art(1)		Dépenses votées (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K</b>		<b>1 990,05 €</b>
Ressources propres externes (G)		- €
Autres recettes financières (H)		- €
Transferts entre sections (J)		1 990,05 €
2154	Matériel industriel	- €
281531	Réseaux d'adduction d'eau	839,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €
28184	Mobilier	1 151,05 €
021	Virement de la section d'exploitation	- €

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou de stocks.

#### RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	- €
R001	Excédent d'investissement reporté	- €
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	- €
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €

	Montant (1)
Dépenses financières (I) + D 001	
Recettes financières (III)+ R001+ R 1064+R 1068	1 990,05 €
Solde (recettes - dépenses) S	1 990,05 €
Solde net hors charges transférées (S+D) (2)	1 990,05 €

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.



<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENT HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision du BP 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 14/11/2013) (1)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer
Informatique et mobilier	140 332,33 €		140 332,33 €	90 332,33 €		50 000,00 €
Travaux d'extension et travaux rendus nécessaires	10 403 964,08 €	- €	10 403 964,08 €	10 337 585,95 €	- €	66 378,13 €
Maîtrise d'œuvre du tramway + S.P.S	3 327 717,85 €	- €	3 327 717,85 €	3 096 231,42 €	- €	231 486,43 €
Travaux de prolongement à l'est du tramway T3	62 711 029,85 €	- €	62 711 029,85 €	62 621 486,23 €	- €	89 543,62 €
Avances forfaitaires sur marchés	1 977 127,51 €	- €	1 977 127,51 €	1 977 127,51 €	- €	- €
Matériel industriel	17 628 193,46 €	- €	17 628 193,46 €	17 628 193,46 €	- €	- €
<b>TOTAL SECTION A.P.</b>	<b>97 548 981,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>97 548 981,95 €</b>	<b>97 111 573,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>437 408,18 €</b>

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2014 ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/2014</b>	<b>C1.1 C1.2</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1/1/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	<i>dont : TEMPS NON COMPLET</i>
Attaché d'administration	A	2	2	-
Secrétaire administratif	B	2	2	-
Adjoint administratif	C	1	1	-
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	-
Ingénieur des services techniques	A	1	1	-
Ingénieur hydrologue	A	1	1	-
Ingénieur des travaux	A	-	-	-
Technicien supérieur	B	2	2	-
Technicien supérieur chef de subdivision	B	-	-	-
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	-
Personnel de maîtrise	B	-	-	-
<b>FILIÈRE OUVRIÈRE</b>		-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories: A, B ou C.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....  
 Nombre de membres présents.....  
 Nombre de suffrage exprimés.....  
 VOTES :        Pour.....  
                   Contre.....  
                   Absention.....

Date de la convocation : .././....

Présenté par le Maire de Paris,

A..... le.....

Le Maire,

Délibéré par le Conseil municipal de Paris, réuni en session.....

A..... le.....

Les membres du Conseil de Paris,

Certifié exécutoire par le Maire de Paris, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le .././....

A....., le .././....